



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **ABROGATION DE L'INTERDICTION DE LA VENTE ET DE L'ACHAT DE CARBURANTS DANS DES RÉCIPIENTS TRANSPORTABLES MANUELLEMENT DANS LE PAS-DE-CALAIS**

Arras, le 21 octobre 2022

Les tensions sur la distribution de carburants ont très nettement diminué dans le Pas-de-Calais. Seules 5% des stations-service du département sont aujourd'hui concernées par des ruptures partielles de carburants.

**Au regard de cette évolution favorable, Jacques Billant, préfet du Pas-de-Calais, a décidé de lever l'interdiction de la vente et de l'achat de carburants (essence, éthanol, gazole, GPL) dans des récipients transportables manuellement.**

La situation reste suivie très attentivement par la préfecture du Pas-de-Calais.

#### **Service Départemental de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : [pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr)



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)